

INONDATION

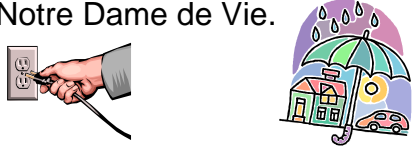
La commune est concernée par le risque : inondation de type crue torrentielle.

Le territoire communal est traversé au nord par la Nesque.

Ce cours d'eau a débordé à 2 reprises au cours du XX^{ème} siècle : le 27 décembre 1935 et le 07 janvier 1994.

Ces événements ont provoqué des pertes humaines et des dommages matériels.

Les précipitations exceptionnelles ont inondé le secteur de Notre Dame de Vie.



AVANT

- ⇒ Prévoir les gestes essentiels : fermer les portes et fenêtres, couper le gaz et l'électricité (pour éviter électrocution et explosion), mettre les produits au sec, amarrer les cuves ;
- ⇒ Faire une réserve d'eau potable ;
- ⇒ Prévoir un poste radio fonctionnant avec des piles électriques pour pouvoir écouter les informations en cas de rupture de courant ;
- ⇒ Prévoir l'évacuation.



PENDANT

- ⇒ Montez, en attendant les secours, dans les étages avec une réserve d'eau potable et des vivres, radio, lampe de poche à piles avec recharges, vêtements chauds et la réserve de médicaments de personnes sous traitement ;
- ⇒ Ecoutez la radio locale pour connaître les consignes à suivre : Radio France Bleu Vaucluse (100.4) ;
- ⇒ Ne prenez pas l'ascenseur ;
- ⇒ Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités (prenez vos papiers d'identité et, si possible fermez le bâtiment) ;
- ⇒ N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée (vous iriez au devant du danger).

APRÈS

- ⇒ Aérez et désinfectez les pièces ; chauffez dès que possible, ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche ;
- ⇒ Ne consommez l'eau de puits ou de forage qu'après en avoir fait vérifier la qualité.

Numéros utiles

Mairie	04.90.66.02.93
Fax mairie	04.90.66.60.46
E-mail mairie	mairie@venasque.fr
Sapeurs Pompiers	Le 18 ou 112
Centre de secours principal	04.90.63.18.18
Gendarmerie	Le 17 ou 04.90.66.44.44
Direction Départementale de l'Équipement Subdivision de Carpentras	04.90.67.63.47
CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts) contacter la mairie	04.90.66.02.93
Info AIRMARAIX (pollution atmosphérique)	
Info 24h/24 Permanence	04.91.23.21.83 04.90.32.38.00



Dans tous les cas, garder son calme
et ne pas paniquer.

La préfecture de Vaucluse, rappelant la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile à la prévention des risques majeurs, et le décret n°90918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs (JO du 13/10/1990), rappelle au Maire qu'il a l'obligation de réaliser son propre document d'information communal sur les risques majeurs.

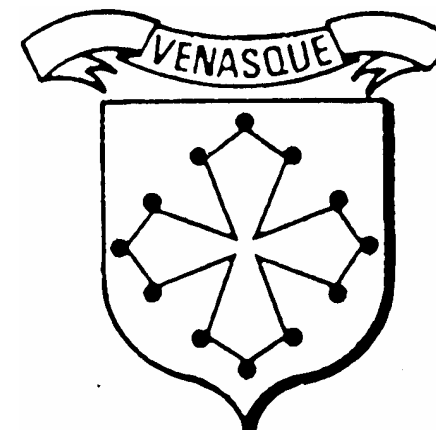
Descriptif et mesures

à prendre en cas de

RISQUES MAJEURS

dans la Commune

de VENASQUE



INONDATION

FEUX DE FORÊT

VIGILANCE METEO

MOUVEMENT DE TERRAIN ET

TREMBLEMENT DE TERRE

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

FEUX DE FORÊT

La commune de Venasque est bordée par de nombreux massifs forestiers.

Elle est soumise au risque de feux de forêt.

Dans cette zone, ont été mis en place des mesures préventives et des moyens d'interventions.

Divers départs de feu ont été rapidement circonscrits.



AVANT

- ⇒ Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- ⇒ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...) ;
- ⇒ Le débroussaillage doit être réalisé autour des maisons sur un rayon de 50 mètres et 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès. Le déboisement doit être fait sur un rayon de 8 mètres autour des constructions.
- ⇒ Vérifier l'état des fermetures et de la toiture ;
- ⇒ Le stockage de gaz est à proscrire.

PENDANT

- ⇒ Ouvrez le portail de votre terrain (pour faciliter l'accès des pompiers) ;
- ⇒ Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment (pour éviter une explosion) ;
- ⇒ Rentrez dans le bâtiment le plus proche (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri) ;
- ⇒ Ecoutez la radio locale : Radio France Bleu Vaucluse (100.4) ;
- ⇒ Fermez les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (aérations, cheminées...) ;
- ⇒ Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) ;
- ⇒ Arrêtez la ventilation (la fumée arrive avant le feu) ;
- ⇒ Suivez les instructions des pompiers (ils connaissent le danger) ;

APRÈS

- ⇒ Eteignez les foyers résiduels.

MOUVEMENT DE TERRAIN ET TREMBLEMENT DE TERRE

La commune de Venasque est située dans la zone de sismicité 1a, c'est-à-dire une zone de sismicité très faible mais non négligeable. La totalité de la commune est concernée.

La commune est également soumise au risque de mouvement de terrain. Il s'agit de glissement de terrain et d'effondrement de type karstique.

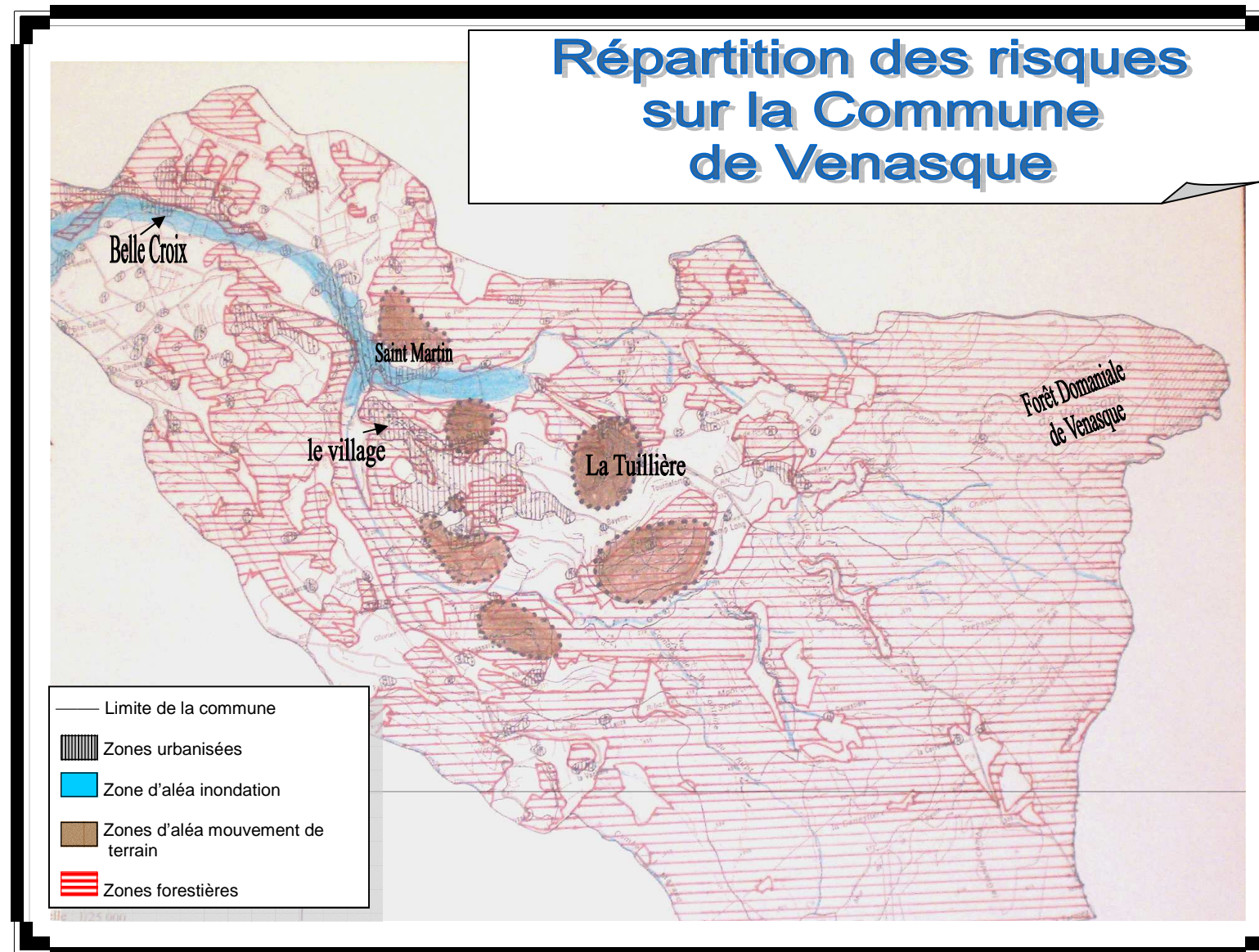


Au moment de la secousse :

- ⇒ Dans la rue, éloignez-vous des constructions ;
- ⇒ Au volant : restez dans votre véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber ;
- ⇒ A l'intérieur des immeubles : abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Ne fuyez pas pendant la secousse : de nombreuses personnes sont victimes de chutes d'objets.

Après une forte secousse :

- ⇒ Ecoutez France Inter ;
- ⇒ Fermez les robinets d'eau et de gaz ;
- ⇒ Évacuez l'immeuble. Emportez vos papiers personnels, des vêtements chauds, vos médicaments indispensables et une radio portative ;
- ⇒ Dirigez-vous vers un lieu isolé, à l'abri des chutes d'objets. Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber ;
- ⇒ **NE TELEPHONEZ PAS** : n'encombrez pas le réseau, laissez-le libre pour les secours ;
- ⇒ N'utilisez pas l'ascenseur en raison des coupures de courant et des nouvelles secousses éventuelles ;
- ⇒ Ne pénétrez pas dans les maisons endommagées ;
- ⇒ Ne fumez pas (risque d'explosion).


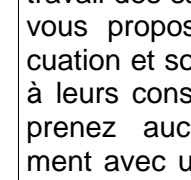

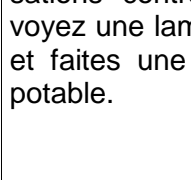


PROCEDURE DE VIGILANCE METEO

Dans la mesure du possible, restez chez vous. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement, limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches. Ne vous engagez en aucun cas à pied.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

VENT VIOLENT	FORTES PRÉCIPITATIONS	ORAGES	NEIGE/VERGLAS
Rangerez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.	Dans les zones inondables prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées. Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation.	Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Rangerez ou fixez les objets sensibles. Signalez sans attendre les départs de feu dont vous pourriez être témoin. Si vous êtes en zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires face à la montée des eaux.	Protégez-vous des chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulements des eaux. Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol. Protégez vos canalisations contre le gel. Prévoyez une lampe de secours et faites une réserve d'eau potable.
			

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Avec la pollution, l'essentiel est d'éviter pour l'asthmatique la crise d'asthme et pour les insuffisants respiratoires ou malades cardio-vasculaires des problèmes respiratoires ou cardiaques importants. En priorité, il s'agit de repérer, de surveiller, de conseiller, et d'être vigilant vis-à-vis de ces personnes.



- ⇒ Ces personnes doivent respecter scrupuleusement leur traitement de fond à visée respiratoire ou cardiaque ;
- ⇒ Ces personnes doivent éviter tout effort physique intense pendant la journée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux ;
- ⇒ En présence d'une personne sensible, l'entourage doit plus que jamais s'abstenir de fumer et éviter les travaux de bricolage ou d'entretien dégageant beaucoup de poussières ou de solvants ;
- ⇒ L'aération quotidienne normale et nécessaire des locaux, matin et soir, ne devra en aucun cas être modifiée, ceci afin de permettre le renouvellement de l'air. Le soleil doit rentrer dans les locaux pour assainir l'air, éviter moisissures et acariens, mais si l'été est très chaud et ensoleillé, faites-le rentrer le matin et /ou en fin de journée ;
- ⇒ Évitez de sortir les nourrissons (jusqu'à 3 ans) pendant les heures chaudes. Cela n'empêchera pas les parents de les conduire à la crèche, mais il faut éviter les longues promenades avec eux ;
- ⇒ Les personnes susceptibles d'être concernées par des irritations oculaires sont essentiellement les allergiques souffrant de pathologie de type conjonctivite allergique. Les symptômes ressentis constituent une gêne transitoire, sans conséquence durable pour l'œil. Pour les porteurs de lentilles, il est conseillé, en cas de gêne oculaire, d'en éviter provisoirement le port.